NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

70 N° 6 1948

La place de la grâce dans la spiritualité de saint Ignace

Albert STEGER

p. 561 - 575

https://www.nrt.be/fr/articles/la-place-de-la-grace-dans-la-spiritualite-de-saint-ignace-2797

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA PLACE DE LA GRACE DANS LA SPIRITUALITE DE SAINT IGNACE

Se demander quelle place la grâce occupe dans l'enseignement ascétique de saint Ignace, cette question paraîtra étrange à quelques-uns. Suivant une opinion largement répandue, les traits caractéristiques de l'idéal de perfection ignatien ne seraient-ils pas : l'examen particulier, l'*agere contra*, la lutte volontariste et sans ménagements contre l'élément corrompu de la nature, l'esprit de suite qui ne se laisse pas détourner du but, peut-être encore la maîtrise avec laquelle Ignace s'entend à ordonner les dispositions de l'âme vers la prière, la méditation, la conscience du péché, le recueillement ? Beaucoup n'estiment-ils pas que saint Ignace met l'accent d'une façon unilatérale sur l'activité personnelle ? Il dit en effet en parlant de la Réforme de vie : « Chacun doit bien se dire qu'il progressera dans les voies spirituelles dans la mesure où il se dépouillera de son amour, de sa volonté et de son intérêt propre » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 390 ; Doncœur, p. 94).

L'objet des pages qui vont suivre est précisément de montrer ***la place que le saint, dans sa spiritualité, assigne à la grâce.*** Nous examinerons pour cela avant tout ici le livre des Exercices spirituels, et les pages les plus caractéristiques empruntées à sa correspondance (1). Nous nous réservons d'étendre ailleurs cette même recherche au livre des *Constitutions*.

Une remarque préliminaire : Les Exercices de trois ou de huit jours, tels qu'ils sont donnés habituellement dans les retraites pour

---

(1) Nous renvoyons au texte original des œuvres de saint Ignace publié dans les *Monumenta Ignatiana* (abrégé *Mon. Ign.*), Séries I à IV. — Le texte espagnol des *Exercices Spirituels* est publié dans *Mon. Ign.*, II/1, Madrid, 1919. Nos passages traduits en français sont empruntés à la traduction du P. Doncoeur, Paris, A l'Orante, 1945. — La correspondance de saint Ignace a été publiée depuis 1894 dans les *Monumenta Historica Societatis Iesu* (*Mon. Ign.*, I) en douze volumes comprenant plus de 6000 lettres ou extraits de lettres. — Nos extraits traduits en français sont empruntés à : S. Ignace, *Lettres Spirituelles choisies et traduites* par P. Dudon, S.I. (Collection **« Les Maîtres Spirituels »), Paris, Spes, 1933.**

prêtres ou pour laïques, obligent le directeur à se limiter à quelques points fondamentaux de l'ascèse ignatienne ; ces retraites ne donnent que des fragments. Seul celui qui a fait les *Exercices complets de quatre semaines* et qui les a faits en suivant à la lettre les indications du livre des Exercices est capable de se faire une idée d'ensemble exacte de l'idéal de perfection proposé par saint Ignace. Se borner à la lecture du livre ne suffit pas pour les comprendre. Les Exercices doivent être *faits,* en suivant exactement les indications du saint ; alors seulement on sera en état de recevoir avec sa dernière profondeur le message de saint Ignace.

De quelles grâces est-il question dans les Exercices spirituels ? Dans les Règles du discernement des esprits, Ignace dit :

« Celui qui est consolé doit s'efforcer de s'humilier et de s'abaisser le plus possible, en se rappelant combien peu il valait au moment de la désolation, privé de cette grâce ou consolation. Au contraire, celui qui est en désolation doit se dire qu'il peut beaucoup avec la grâce, qui lui suffit pour résister à tous ses ennemis, avec les forces qu'il puise en son Créateur et Seigneur. » (Règle 11e ; *Mon. Ign.,* II/1, p. 522 ; Doncœur, p. 169-170).

« Celui qui est dans la désolation doit considérer comment le Seigneur l'a abandonné en épreuve à ses forces naturelles, pour qu'il résiste aux diverses agitations et tentations de l'ennemi. Car il le peut avec le secours divin qui lui reste toujours, même s'il ne le sent pas clairement, car le Seigneur lui a enlevé sa grande ferveur, son amour senti et sa grâce intense, lui laissant cependant la grâce suffisante pour le salut éternel. » (Règle 7e ; *Mon. Ign.,* II/1, p. 518 ; Doncœur, p. 168).

Dans ces deux règles, Ignace parle d'abord au retraitant d'une *grâce coutumière,* qui « lui suffit », avec laquelle « il peut beaucoup », qui le met en état de « résister à tous ses ennemis », qui n'est autre que « le secours divin qui lui reste toujours ». Ensuite il parle d'une autre grâce, qu'il appelle « une *grâce spéciale,* une *grâce intense* ». Ignace *distingue* donc clairement la grâce spéciale, *la grâce intense de la grâce coutumière* qui nous est toujours accordée. Pour l'intelligence de la piété des Exercices, il est de la plus haute importance de tenir compte de cette distinction.

Dans un texte du Directoire, qui est dû à saint Ignace lui-même, il est dit : « Il faut bien expliquer ce qu'est la consolation » (*Mon. Ign.,* II/1, p. 780). C'est un point sur lequel saint Ignace attire l'attention spéciale du directeur de retraite et qu'il lui demande de faire bien comprendre à son retraitant.

Le saint décrit ainsi cette grâce spéciale, cette grâce intense :

« J'appelle consolation quand dans l'âme est excité quelque mouvement intérieur qui fait que l'âme commence à brûler de l'amour de son Créateur et Seigneur ; et par suite, quand l'âme ne peut plus aimer aucune créature sur la face de la terre en elle-même, mais dans le Créateur de toutes (choses). De même, quand elle verse des larmes qui meuvent à l'amour de son Seigneur, que ce soit par douleur de ses péchés, ou pour la Passion du Christ notre

Seigneur, ou de toutes autres choses directement ordonnées à son Service et Louange. Enfin, j'appelle consolation toute augmentation d'espérance, de foi et de charité, toute joie intérieure qui appelle et attire aux choses célestes et au propre salut de son âme, donnant à l'âme le repos et la pacifiant dans son Créateur et Seigneur. » (3e règle pour le discernement des esprits. *Mon. Ign.*, II/1, p. 514 ; Donceur, p. 166).

Dans cette règle, Ignace parle d'abord du degré le plus élevé de cette grâce : l'âme est remplie d'un enthousiasme tempétueux, la grâce la pénètre tout entière jusqu'en ses derniers recoins, elle ne se sent plus capable d'aimer les objets créés que dans le Créateur de toutes choses. Ce qui signifie réellement une conversion complète de tout l'homme intérieur. Ensuite Ignace parle de « larmes qui meuvent à l'amour de son Seigneur », c'est-à-dire, de larmes d'amour, de larmes de repentir aimant, de larmes de compassion envers le Seigneur. L'âme se sent violemment attirée vers des choses qui se rapportent immédiatement au service et à l'amour de Dieu. Finalement il parle d'une augmentation de foi, d'espérance et de charité, vertus dont l'exercice nous est également assuré par la grâce habituelle, mais la consolation qui l'accompagne « donne à l'âme le repos et la pacifie dans son Créateur et Seigneur ».

Cette « grâce intense » n'a rien à voir avec une dévotion mièvre et sentimentale. Le mot « consolation » pourrait peut-être le faire croire à certains. Ce serait une erreur. La grâce intense, au sens de saint Ignace, est une étincelle du feu divin, elle est force, charité, paix puisées directement à la plénitude de Dieu.

Dans les Règles pour le discernement des esprits réservées à la seconde semaine des Exercices, Ignace parle encore *d'autres grâces, qu'il considère manifestement comme plus rares*. Il y est question d'une consolation « qui est donnée à une âme sans cause préalable... Je dis *sans cause* (c'est-à-dire) sans aucun sentiment préalable ou perception de quelque objet par lequel vient cette consolation au moyen de ses actes d'intelligence ou de volonté. » (2e règle ; *Mon. Ign.*, II/1, p. 528 ; Doncœur, p. 173).

Qu'il n'est pas question ici de grâces généralement données aux débutants, cela résulte d'une remarque où saint Ignace conseille de n'en parler qu'à bon escient, leur objet étant « trop délicat et trop élevé » pour être au captum de chaque exercitant (9e annot., *Mon. Ign.*, II/1 p. 230 sq. ; Doncœur, p. 7). Dans son commentaire de cette annotation, François Suarez dit : « Elle n'est pas facile à comprendre... mais il est hors de doute qu'elle (cette grâce) est possible et qu'elle est parfois accordée, quoique rarement peut-être et seulement à des hommes très parfaits » (2).

Ignace manifeste donc dans ses Exercices spirituels qu'il a pleine confiance que Dieu donnera au retraitant sa « grâce spéciale, sa grâce

(2) F. Suarez, *De Religione Societatis Iesu*, liber IX, cap. V, nos 39 sq. ; édit. Vivès, Paris, 1860, XVI, 1031 sq.

intense » ; il y explique clairement ce qu'il entend par consolation ; il exige du directeur de retraite qu'il s'en fasse une idée claire et qu'il soit capable de l'expliquer clairement à son retraitant.

Quelle est la place de cette grâce intense dans l'idéal de piété auquel le saint veut conduire ?

Ignace veut apprendre au retraitant à estimer à sa juste et grande valeur cette grâce spéciale du Christ ; il veut lui apprendre à se mettre constamment à l'écoute des inspirations intérieures, à distinguer les vraies, celles qui viennent de Dieu, des fausses et à obéir aux motions de la grâce avec un cœur magnanime.

Avant chaque méditation, quatre ou cinq fois par jour, le retraitant doit prier pour obtenir cette grâce spéciale :

« Le second préambule est demander à Dieu notre Seigneur ce que je veux et désire. La demande devra être selon le sujet proposé ; par exemple dans la contemplation de la Résurrection, demander la joie avec le Christ dans la joie ; dans celle de la Passion, la douleur, les larmes et la souffrance avec le Christ en proie aux souffrances. Ici, je demanderai la honte et confusion de moi-même, voyant combien furent damnés pour un seul péché mortel et combien de fois j'aurais mérité la damnation éternelle, pour mes si nombreux péchés. » (1e semaine, 1r exercice, *Mon. Ign.*, II/1, p. 276 ; Doncœur, p. 32).

Ignace fait donc demander une profonde « honte et confusion de moi-même », des « larmes », autrement dit : une grâce toute spéciale de consolation. Avant la méditation des péchés personnels, il est dit : « Le second préambule consiste à demander ce que je veux : ici, une grande et intense douleur et des larmes pour mes péchés » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 284 ; Doncœur, p. 36). Avant la méditation de l'enfer : « Demander ce que je veux. Ici, demander un sentiment profond des souffrances endurées par les damnés » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 294 ; Doncœur, p. 41). Avant une méditation se rapportant à la Vie du Christ, Ignace fait toujours demander « la connaissance intime du Sauveur » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 324 ; Doncœur, p. 58). Lors de la méditation de la Passion, le retraitant est invité à « demander la douleur, l'affliction et la confusion, parce que c'est pour mes péchés que le Seigneur va à la Passion » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 394 ; Doncœur, p. 98). Lors de la méditation des mystères du Christ ressuscité, « demander ce que je veux. Ce sera ici demander la grâce de ressentir intensément la joie et l'allégresse pour la gloire et la joie si grandes du Christ notre Seigneur » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 420 ; Doncœur, p. 113).

Si, dès le début, le directeur de retraite a signalé au retraitant la grande valeur de la consolation, si, par la suite, il est toujours revenu à la charge en attirant son attention sur la prière pour demander la grâce, si le retraitant lui-même se conforme à cette directive, il est clair que par là, dès avant la méditation, la grâce se trouve placée dans le champ de vision de celui qui prie.

***Au cours de la méditation,* le retraitant doit s'abandonner entière-**

ment à la conduite de la grâce : « Dans le point de méditation où je trouverai ce que je veux, je me reposerai, sans me soucier d'aller plus avant, jusqu'à ce que je sois satisfait » (Quatrième avis, 1e semaine ; *Mon. Ign.*, II/1, p. 302 ; Doncœur, p. 45).

Il ne s'agit donc nullement, en première ligne, d'achever la matière proposée à la contemplation ; *le point essentiel c'est de laisser agir la grâce.* Chaque fois qu'une matière de contemplation doit être parcourue en son entier, Ignace intercale des contemplations de répétition, p. ex. durant la première semaine. D'après un directoire provenant de saint Ignace lui-même, les trois contemplations : « du triple péché », « des péchés personnels » et « de l'enfer » se voient consacrer treize heures pleines réparties sur trois jours (*Mon. Ign.*, II/1, p. 783). C'est qu'il s'agit ici d'obtenir, coûte que coûte, la véritable conscience du péché, laquelle, d'après l'idée que s'en fait Ignace, renferme aussi bien le dégoût profond du péché que l'amour reconnaissant et l'allégresse du racheté.

Seulement, si Dieu n'accorde pas cette grâce, que faire alors ?

« Dès la première semaine, il arrive que les uns soient plus lents que d'autres à trouver ce qu'ils poursuivent, à savoir : contrition, douleur et larmes pour leurs péchés ; tandis que certains vont plus vite ou sont plus travaillés et éprouvés par différents esprits. Il faut donc tantôt raccourcir et tantôt prolonger la semaine, ainsi d'ailleurs que toutes les autres semaines suivantes, en cherchant le résultat répondant à chaque méditation. L'ensemble des Exercices se terminera cependant en trente jours, plus ou moins. » (4e annotation. *Mon. Ign.*, II/1, p. 226 sq. ; Doncœur, p. 5).

D'après les annotations de saint Ignace, la grâce intervient donc de façon décisive *au cours des exercices spirituels.* C'est à la grâce, à la grâce spéciale, que revient le primat dans la vie d'oraison, telle que saint Ignace veut l'enseigner. Au directeur de retraite il est dit explicitement :

« Il est très profitable que le directeur, sans chercher à scruter ni à connaître les pensées propres et les péchés du retraitant, soit fidèlement informé des motions et des suggestions diverses qui lui viennent des divers esprits. De la sorte, selon qu'il est plus ou moins utile au retraitant, il peut lui proposer certains exercices spirituels appropriés et adaptés aux besoins d'une âme ainsi travaillée.» (17e annotation. *Mon. Ign.*, II/1, p. 240 ; Doncœur, p. 10).

« Si le directeur voit qu'aucun mouvement spirituel de consolation ou de désolation n'émeut l'âme du retraitant et que celui-ci ne ressent pas les impulsions des différents esprits, il importe qu'il s'enquière s'il fait bien les exercices au temps fixé, comment il les fait, s'il obéit bien aux *Avis supplémentaires,* l'interrogeant en détail sur chacune de ces choses. » (6e annotation. *Mon. Ign.*, II/1, p. 228 sq. ; Doncœur, p. 5-6).

Le directeur de retraite doit donc savoir ce qui se passe dans l'âme de son retraitant ; il doit absolument veiller à ce que ce ne soient pas sa propre manière de voir ni ses propres pensées qui décident en dernier ressort, mais l'action de Dieu dans l'âme. Ainsi, selon saint Ignace, il serait tout à fait répréhensible que le directeur de retraite

veuille imposer ses propres dévotions, quels que soient les progrès personnels qu'elles lui auraient procurés.

Au cours des exercices de trente jours, il est insisté très fortement sur les *méditations de répétition*. Pour la plupart des jours (excepté durant la quatrième semaine) sont prescrits cinq exercices. Les deux premiers sont précédés de points, présentés avec concision, « car ce n'est pas l'abondance du savoir qui rassasie l'âme et la satisfait, mais de sentir et de goûter les choses intérieurement » (2e annotation ; *Mon. Ign.*, II/1, p. 224 sq. ; Doncœur, p. 4). Les trois autres exercices sont des répétitions. Pour le troisième, saint Ignace donne les directives suivantes : « Après la prière préparatoire et les deux préambules, on répétera le premier et le second exercices, en retenant et m'arrêtant sur les points où j'aurai éprouvé plus de consolation ou de désolation ou de goût spirituel ». Le quatrième exercice consiste en un « résumé de ce même troisième » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 290, 292 ; Doncœur, p. 39, 40).

L'élément *décisif est donc ici de nouveau la consolation*, la grâce, et non pas les pensées du directeur de retraite. Ce sont les impulsions spirituelles qu'il s'agit de répéter. Saint Ignace, dont la spiritualité personnelle est remplie de respect pour la grâce, veut amener le méditant à être attentif à la grâce, à la placer au point central de sa vie d'oraison. C'est un point, au sujet duquel, comme il a été dit plus haut, le retraitant doit ouvrir sa conscience à son directeur (*Mon. Ign.*, II/1, p. 240 ; Doncœur, p. 10).

Il est clair que l'idéal entrevu par saint Ignace comme objectif de sa retraite de trente jours ne peut être atteint que lorsqu'*un seul retraitant* accomplit les Exercices sous la conduite d'un seul directeur. Dans des retraites plus nombreuses, une telle direction personnelle est exclue ; elle n'est possible que dans des retraites individuelles.

Le *cinquième exercice quotidien* consiste dans « l'*application des sens.* » Quelle que soit la manière dont on la conçoit, « sentir et savourer... l'infinie suavité et douceur de la divinité » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 336 ; Doncœur, p. 65) n'est possible que si Dieu accorde sa consolation. Dans chacun des cinq exercices quotidiens, le rôle décisif revient donc à la grâce ; c'est elle qui occupe la première place dans la vie d'oraison telle que saint Ignace veut l'enseigner.

Ignace donne d'abondantes directives concernant l'*activité individuelle* du retraitant ; il requiert de celui qui veut faire en entier les Exercices spirituels un maximum de recueillement, de concentration mentale. Mais tout cela ne forme qu'un ensemble d'adjuvants pour rendre l'âme disponible à la grâce :

« Plus notre âme se trouve seule et délivrée, mieux elle se dispose à approcher de son Créateur et Seigneur et à l'atteindre ; et plus elle l'atteint, plus elle se prépare à recueillir les grâces et les dons de sa Divine et Suprême Bonté » (20e annotation, *Mon. Ign.*, II/1, p. 246 ; Doncœur, p. 13).

Il en va de même des *pénitences extérieures*. Il dit :

« La première remarque est que les pénitences extérieures visent trois effets principaux : le premier, réparer pour les fautes passées ; le second, se vaincre soi-même, pour que la sensualité obéisse à la raison et que toutes les parties inférieures soient mieux soumises aux supérieures ; le troisième, chercher et obtenir une grâce ou une faveur que l'on veut et désire vivement : soit la contrition intime de ses péchés, soit des larmes abondantes sur eux ou sur les peines et les souffrances que le Christ notre Seigneur souffrait en sa Passion, soit la solution de quelque doute où l'on se trouve. » (1e semaine, 1e remarque, *Mon. Ign.*, II/1, p. 308 sq. ; Doncœur, p. 48).

Jamais Ignace ne perd de vue le but sublime à atteindre : la grâce spéciale, la grâce intense du Seigneur. Il faut s'efforcer de l'obtenir moyennant le secours ordinaire de Dieu, qui est toujours donné, et avec une coopération personnelle à base de magnanimité. Ignace est convaincu que quiconque accomplit ainsi les Exercices spirituels se verra accorder par Dieu la récompense de sa grâce spéciale.

Les enseignements ignatiens concernant l'« élection » occupent une grande place dans le livre des Exercices. Saint Ignace, d'habitude si laconique, donne ici des avis très détaillés (*Mon. Ign.*, II/1, p. 346-390 ; Doncœur, p. 85-94). Cela seul suffit à montrer la place importante occupée par l'élection dans la pensée du saint. La même conclusion se dégage du fait que le saint fait interrompre la suite des méditations sur la vie de Notre-Seigneur pour intercaler des méditations particulières se rapportant à l'élection. Aussi, dans son excellent commentaire des Exercices, Hummelauer a-t-il pu prouver que dans la structure des Exercices l'élection occupe la place centrale ([3]). Il est vrai, Ignace traite à la fois *de l'élection d'un état de vie et de la réforme de vie* ; mais il songe avant tout à la première. Cette élection comment la faire ? Avant tout il faut écarter l'influence du directeur de retraite :

« Le directeur ne doit pas pousser le retraitant à la pauvreté, ni à quelque autre promesse, plutôt qu'à leurs contraires, ni à un état ou genre de vie plutôt qu'à un autre. En effet, quoique, hors des Exercices, nous puissions licitement et méritoirement encourager tous ceux qui paraissent en être capables à choisir la continence, la virginité, la vie religieuse et toute autre forme de perfection évangélique, cependant dans ces *Exercices Spirituels* il est plus sage et bien meilleur de rechercher la Volonté divine ; en sorte que le Créateur et Seigneur lui-même se communique à l'âme qui se donne à lui, l'embrassant dans son amour et louange, et la préparant par la voie où ensuite elle le pourra mieux servir. Ainsi que le directeur ne se tourne et ne s'incline ni vers un parti, ni vers un autre, mais qu'entre les deux il se tienne comme une balance et laisse le Créateur traiter directement avec la créature et la créature avec son Créateur et Seigneur. » (15e annotation, *Mon. Ign.*, II/1, p. 236 sq. ; Doncœur, p. 9).

Impossible de dire plus clairement que *c'est de nouveau la grâce de Dieu qui doit décider*. Dans ce but, il avait fallu commencer par

(3) F. de Hummelauer, *Meditationum et contemplationum S. Ignatii de Loyola*, Puncta, 1906, p. 4 sq.

écarter toute influence d'une passion désordonnée, toute influence d'un attachement injustifié à l'honneur et à l'argent, à des valeurs purement naturelles. Toutes les méditations faites jusqu'alors n'avaient pas d'autre raison d'être. A ce moment, c'est la grâce qui doit venir apporter la décision.

Il est vrai, Ignace parle de *trois temps*, où il est possible à chacun de faire une bonne élection. *Le premier* est une intervention miraculeuse de Dieu : « Le premier temps est quand Dieu notre Seigneur meut et attire la volonté au point que, sans hésiter ni pouvoir hésiter, l'âme généreuse prend la route qui lui a été montrée : ainsi firent saint Paul et saint Matthieu en suivant le Christ notre Seigneur. » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 378 ; Doncœur, p. 88). *Le second temps* : « Le second, quand on trouve beaucoup de clarté et information par l'expérience des consolations et des désolations et par l'expérience du discernement des divers esprits. » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 378 sq. ; Doncœur, p. 88). Après cela Ignace parle encore, il est vrai, d'un *troisième temps*. Mais il ne le considère que comme un adjuvant, pour le cas où le second temps n'aurait rien donné. Cela se trouve précisé plus clairement encore dans le Directoire, où le saint ajoute la remarque suivante : « Il faudrait s'offrir à Dieu, tour à tour, aujourd'hui pour entrer dans les Ordres, demain pour embrasser l'état laïque, et changer ainsi durant quelques jours, tout comme on présente des plats à un roi, pour voir lequel il daignera choisir ; l'offrande que Dieu récompense par sa consolation peut être considérée comme l'élection qui plaît à Dieu » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 781).

Par conséquent, *la question principale des Exercices doit trouver sa réponse au moyen de la grâce spéciale.*

Si Dieu ne donne pas cette grâce, alors seulement il y aura lieu de recourir à des considérations basées sur l'intelligence ou sur la foi pour obtenir la clarté. Mais alors encore, Ignace, en terminant, fait une fois de plus allusion à la grâce : « Celui qui a terminé ainsi l'élection ou examen doit avec empressement se mettre en prière en présence de Dieu notre Seigneur et lui offrir le choix qu'il vient de faire, pour que sa Divine Majesté veuille l'accepter et confirmer, si plus grand en est son Service et Gloire. » (*Mon. Ign.*, II/1, p. 384 ; Doncœur, p. 90).

Cette confirmation divine se manifeste de nouveau par la consolation. Ignace espère toujours que Dieu donnera encore sa grâce spéciale. Il pense aussi, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que des œuvres de pénitence peuvent aider à obtenir de Dieu la solution de quelque doute (*Mon. Ign.*, II/1, p. 308 sq. ; Doncœur, p. 48).

Cet idéal de saint Ignace ne renferme-t-il pas un grand danger ? Une telle dévotion ne conduit-elle pas par trop facilement à des *illusions* ? Ignace veut prévenir ce danger en exigeant de son retraitant **une pleine *ouverture de cœur*, précisément au sujet de ces mouve-**

ments intérieurs. Rappelons encore la 17e annotation citée ci-dessus (p. 565). Et le P. Nadal, qui a pu connaître de fort près sa pensée, écrit : « Nous ne laissons aucun retraitant à son jugement propre... si nous remarquons au cours des Exercices qu'un retraitant ne veut pas s'ouvrir à son instructeur, nous le renvoyons sur le champ » (4).

En résumé, on peut déterminer comme suit la place que la grâce occupe dans la spiritualité des Exercices de saint Ignace :

1. — Dès les premiers jours des Exercices spirituels, le retraitant doit être initié à l'intelligence de la consolation, cette grâce spéciale et intense de Dieu ; il faut lui expliquer longuement, suivant le désir exprès du saint, quels sont les sentiments intérieurs qui peuvent être considérés comme une véritable consolation donnée par Dieu. Le saint donne quelques indications fondamentales, mais il suppose que le directeur de retraite, au cours d'un contact vécu avec le retraitant, y ajoute de nombreux compléments tirés de sa propre expérience.

2. — Le retraitant doit alors prier, à longueur de journée, pour obtenir cette grâce intense. Ignace attache une grande valeur à cette prière de demande qui doit précéder chaque heure de méditation. Celui qui connaît saint Ignace sait qu'il admettrait à la rigueur l'omission de quelque autre exercice préparatoire, p. ex. de la composition du lieu mais que la prière pour obtenir la grâce ne peut être laissée de côté. Savoir contempler est une grâce et cette grâce doit être demandée par la prière.

3. — Durant la prière, au cours de la méditation elle-même, la première place, avant tout le reste, revient à la grâce. Celui qui médite doit s'arrêter à la pensée qui nourrit son âme. C'est donc la grâce qui détermine le cours des quatre ou cinq exercices quotidiens. C'est la consolation qui décide de la durée de chaque semaine des Exercices et des sujets que le directeur choisira pour ses instructions (5).

4. — Toute l'activité individuelle exigée par saint Ignace : recueillement, exercices préparatoires, contrôle personnel continu, *agere contra*, etc., ne sont que des moyens. Le but c'est de faire place dans l'âme pour le travail de Dieu. Celui qui méconnaît cette finalité conséquente, ordonnée vers la grâce, ne comprend rien au livre des Exercices.

5. — Les attitudes fondamentales requises par saint Ignace (indif-

(4) *Monumenta Historica, Nadal,* IV, p. 842 (il emploie l'expression énergique « hunc hominem rejicimus »).

(5) On a souvent attaqué la méthode de prière ignatienne. Mais il n'y a pas moins de sept genres de prière proposés par S. Ignace dans ses Exercices, et celle qu'on met à part comme spécifiquement ignatienne n'est utilisée que quatre ou cinq jours durant les trente jours de la retraite. Ce qu'il met au-dessus de toute méthode c'est la grâce, l'attention aux impulsions de la grâce, la soumission respectueuse à la lumière d'en haut. Pas de règle rigide ; Ignace veut conduire l'âme à Dieu, confiant que le Seigneur lui-même lui apprendra à prier.

férence, générosité, union intime avec le Seigneur humilié) doivent, d'une part, être obtenues avec l'aide de la grâce spéciale, mais d'autre part doivent déjà disposer l'âme à recevoir la grâce souhaitée.

6. — La question importante de l'élection, qui doit toujours être résolue, doit l'être par la grâce, par la grâce spéciale de la consolation.

7. — Le retraitant doit s'ouvrir à son instructeur avec sincérité de tout ce qui se passe dans son âme, afin que celui-ci puisse le préserver des illusions ; par ailleurs, l'instructeur ne peut jamais être un obstacle à la grâce, mais seulement un aide, un guide vers la grâce.

De tout ce qui précède il suit que la grâce occupe le primat dans la spiritualité des Exercices. Ignace est persuadé que Dieu ne refusera pas une grâce spéciale à l'âme généreuse. Il voudrait nous faire connaître le Dieu de grandeur et de majesté, comme le Dieu de toute consolation, de toute paix, de toute joie, de toutes béatitudes. Rien de pesant, rien d'obscur, rien de comprimant dans sa manière ; non, il veut nous conduire à la lumière de la grâce, à la joie libératrice et béatifiante de la grâce spéciale surabondante.

Cette grâce intense dont il parle sans cesse, comprend-elle aussi, suivant saint Ignace, la *grâce mystique au sens plein du mot,* grâce mystique qui, du point de vue psychologique, est différente des grâces actuelles ? La question peut se poser. Ignace distingue *deux espèces de consolation* : les dons ordinaires de la consolation, dont il admet qu'ils sont donnés à la plupart des âmes ferventes ; ensuite les dons plus rares qui peuvent bien être considérés comme des grâces mystiques au sens strict du mot. Ce problème a été étudié à fond par le P. Walter Sierp dans son commentaire des Exercices (6). L'idée de saint Ignace est celle-ci : Il faut que, sous la conduite de son instructeur, le retraitant mette en œuvre toutes ses facultés naturelles et surnaturelles avec générosité pour se rendre totalement disponible à la grâce de Dieu ; mais il doit recevoir, en toute humilité et indifférence, les grâces que le Seigneur voudra bien lui accorder. Ce seront, chez l'un ou l'autre, les grâces mystiques au sens plein du mot ; pour ce cas le saint donne quelques directives très importantes. Chez d'autres ce seront les grâces plus communes de consolation telles qu'elles doivent être expliquées au début des Exercices. Enfin une *troisième* solution est possible : c'est que, malgré son zèle, le retraitant se voie refuser même cette grâce plus commune. Ignace tient compte de cette éventualité. Dieu s'est engagé à nous donner les grâces nécessaires au salut ; il n'a rien promis de plus. La mesure des grâces internes que Dieu a préparées pour chaque individu est très diverse. A ce propos il vaut la peine de rappeler ce qu'il écrivait à saint François de Borgia :

(6) W. Sierp, *Hochschule der Gottesliebe,* II, p. 468 sq.

« Je pense même (si ceux qui sont plus éclairés ne pensent pas chose pire encore) qu'il y a peu d'âmes, en ce monde, ou plutôt qu'il n'y en a point qui puissent entièrement déterminer ou juger combien elles empêchent et combien elles desservent l'œuvre du Seigneur en elles. J'en suis bien convaincu, plus une autre âme sera versée et expérimentée dans l'humilité et la charité, plus elle sentira et connaîtra jusqu'aux plus menues pensées et autres choses légères, qui sont un obstacle et un empêchement, bien qu'en apparence elles importent peu, étant si ténues en elles-mêmes. » (fin 1545, *Mon. Ign.*, I/1, p. 339 suiv. ; Dudon, p. 104-105).

Tout ce que saint Ignace désire obtenir par ses conseils et enseignements ascétiques, c'est d'aider l'âme à ne pas mettre d'obstacle à l'action de Dieu et à ne perdre aucune des grâces que Dieu lui avait préparées.

*
* *

Dans une étude concernant la spiritualité de saint Ignace, sa correspondance ne peut être négligée. Les *Monumenta Historica Societatis Iesu* ont publié depuis 1894 en douze volumes plus de 6000 lettres ou extraits de lettres de saint Ignace. Evidemment la plupart de ces lettres concernent l'administration de l'ordre, le gouvernement extérieur de la Compagnie de Jésus. Mais il en est cependant un bon nombre qui touchent à des problèmes se rapportant à la vie intérieure, à la direction spirituelle donnée par le saint. Comment saint Ignace a-t-il dirigé personnellement les âmes ? Les enseignements que contiennent ses lettres et ses instructions donnent-ils aussi la première place à la « grâce spéciale », la « grâce intense » comme le font les Exercices ?

Ce qui attire d'emblée l'attention, à la lecture de ces lettres, ce sont les solennelles formules de salutation et les formules finales qui expriment si fréquemment un souhait, une prière pour la grâce, pour les dons de la grâce. Quelques exemples : *Formules de salutation* :

« † Jésus. Que la souveraine grâce et l'amour éternel du Christ Notre-Seigneur vous salue et vous visite, avec ses dons très saints et faveurs spirituelles. » (Aux Pères et Frères du Portugal, 26 mars 1553, *Mon. Ign.*, I/4, p. 669 ; Dudon, p. 207).

« Que la grâce et l'amour infinis de Notre-Seigneur visite votre altesse de grâces et de dons spirituels toujours plus riches » (A doña Catherine de Cordoue, marquise de Priego, 15 mai 1554, *Mon. Ign.*, I/6, p. 709).

« Que la grâce et l'amour du Christ Notre-Seigneur nous soutiennent toujours de leur assistance précieuse » (A Sœur Thérèse Rejadell, 18 juin 1536, *Mon. Ign.*, I/1, p. 99).

Formules finales :

« Plaise à Notre-Dame de s'interposer entre nous pauvres pécheurs et son Fils et Seigneur ! Qu'elle nous obtienne grâce, afin que, avec notre peine et labeur, elle change la faiblesse et la tristesse de nos âmes en force et joie à louer Dieu ! » (A Inès Pascual, 6 déc. 1525, la plus ancienne lettre conservée de saint Ignace, *Mon. Ign.*, I/1, p. 72 ; Dudon, p. 21).

« Sur la manière de procéder dans les autres points de détail, il me paraît

meilleur dans le Seigneur de n'y point toucher ; dans l'espoir que l'Esprit-Saint lui-même, qui jusqu'ici a gouverné V.S., la guidera et la gouvernera dans l'avenir, à la plus grande gloire de sa divine Majesté » (A François de Borgia, 20 sept. 1548 ; Mon. Ign., I/2, p. 237 ; Dudon, p. 168).

« En finissant, je me recommande instamment à vos prières, et je supplie Dieu notre Seigneur de nous faire à tous la grâce de toujours connaître sa très sainte volonté et de l'exécuter entièrement » (A doña Maria Frassona del Gesso, 20 janv. 1554 ; *Mon. Ign.*, I/6, p. 224 ; trad. Bouix, p. 524).

Ces mots du saint, par lesquels il commence et termine de nombreuses lettres, nous montrent, en tout cas, combien la pensée de la grâce remplit son esprit, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de la vie intérieure et combien il tient à cœur d'attirer sur ce point l'attention de ses correspondants.

Par leur *contenu* ce sont les lettres à Sœur Thérèse Rejadell et à saint François de Borgia qui sont les plus intéressantes du point de vue qui nous occupe ici. Sœur Rejadell était bénédictine au couvent de Santa Clara à Barcelone ; saint Ignace la connaissait depuis son premier séjour en cette ville. A une lettre où elle lui fait part de ses incertitudes concernant des questions se rapportant à sa vie intérieure, saint Ignace répond :

« Pour mieux expliquer encore comment cette crainte se produit, je marquerai ici deux leçons que le Seigneur a coutume de permettre ou de donner. La leçon qu'il donne est la consolation intérieure qui chasse toute sorte de trouble, attire l'âme au Seigneur ; et il en est qu'il illumine dans cette consolation et à qui il découvre des secrets toujours plus hauts. Finalement, avec cette consolation, tous les travaux sont plaisirs, et toutes les fatigues, repos. A celui qui marche avec cette ferveur, chaleur et consolation intérieure, il n'est aucune lourde charge qui ne paraisse légère, aucune pénitence, aucune peine, si grandes soient-elles, qui ne soient très douces. Par cette lumière, nous voyons le chemin que nous devons suivre et celui que nous devons fuir. Une telle consolation n'est pas en notre pouvoir, mais elle a ses temps réglés, selon l'ordination divine. Et tout cela pour notre utilité » (18 juin 1536 ; *Mon. Ign.*, I/1, p. 104 ; Dudon, p. 48).

Saint Ignace présente donc ici la même conception fondamentale de la vie spirituelle qu'il a esquissée dans ses Exercices : *Dieu mène et conduit les âmes par la consolation.*

Il passe ensuite à la description de la situation particulière dans laquelle se trouve l'âme au moment de la désolation :

« D'où il suit qu'il faut considérer ce qui nous advient : si c'est la consolation, nous humilier et nous abaisser ; si c'est la tentation, l'obscurité, la tristesse, aller contre, sans en ressentir de peine, et espérer, dans la patience, la consolation du Seigneur, laquelle dissipera toute cette agitation et toutes ces ténèbres venues du dehors » (même lettre, *Mon. Ign.*, I/1, p. 105 ; Dudon, p. 49)... « Il reste maintenant à dire ce que nous ressentons de la part de Dieu Notre-Seigneur, comment nous devons l'entendre et comment apprendre à en profiter. Souvent il advient que le Seigneur nous meut, et nous force pour ainsi dire à telle opération ; il ouvre notre âme, c'est-à-dire qu'il parle au-dedans sans bruit de paroles, élevant l'âme tout entière à son divin amour, et nous-mêmes à son sentiment ; et quand même nous le voudrions, nous ne pourrions lui résister » (*ibid.*).

Ceci dit, et au moment de conclure, le saint donne une dernière recommandation : « Il faut ici, plus que partout ailleurs, grande circonspection » (même lettre, *Mon. Ign.*, I/1, p. 106 ; Dudon, p. 50).

Parmi tous ces conseils, il en est un sur lequel il convient d'attirer l'attention : *le but de ces expériences* est de nous montrer la direction à suivre et en même temps de nous en ouvrir le chemin. Que veut-il dire par là ? Le goût intérieur et la consolation nous montrent-ils le chemin que nous avons à suivre ? Voici ce qu'il veut dire : Supposons par exemple une âme fervente que la pensée de l'inhabitation de Dieu dans l'âme remplit toujours à nouveau de consolation ; cette personne devrait, d'après saint Ignace, s'efforcer de s'entretenir dans ces pensées, de se montrer attentive et reconnaissante pour cette conduite divine et de faire elle-même tout ce qu'elle peut pour être toujours plus pénétrée de cette grandeur de Dieu. Supposons qu'une autre âme se sente portée par la consolation à une très grande confiance. Qu'elle y soit attentive : cette motion intérieure lui montre le chemin à suivre.

Dieu a un plan différent pour chaque âme. Il désire que celle-ci le glorifie par une dévotion spéciale à la Très Sainte Trinité, cette autre par une dévotion au Christ souffrant et ainsi de suite. Ces plans nous sont révélés par le moyen des consolations et des motions intérieures. Si toutes les âmes soucieuses d'une vie religieuse personnelle faisaient attention à ces conseils, si chaque directeur d'âmes qui a à conduire des âmes courageuses et décidées, agissait suivant ces principes, combien d'erreurs n'eût-on pas évitées ! La méthode ignatienne ne consiste donc pas en règles uniformes pour tous, en accentuation unilatérale de l'activité personnelle, elle n'est pas une surestimation de l'effort humain ; la méthode ignatienne est faite de *respect de la grâce*, de confiance en la bonté de Dieu, qui ne nous donne pas seulement les grâces communes mais qui est tout prêt à récompenser l'âme généreuse par ses dons les plus précieux.

Les directives données par saint Ignace à saint François de Borgia complètent fort bien la doctrine ignatienne. Au début de sa vie religieuse François de Borgia exagérait les exercices d'oraison et de mortification, Ignace l'avertit :

« Au lieu de chercher à verser quelques gouttes de votre sang, cherchez plutôt immédiatement le Seigneur, je veux dire, ses dons très saints : comme par exemple le don des larmes, soit sur les péchés personnels ou du prochain, soit sur les mystères de Notre-Seigneur durant et après sa vie mortelle, soit sur l'amour des personnes divines »... « J'entends parler de ces dons qui ne sont pas en notre pouvoir et que nous ne pouvons attirer en nous, à volonté ; mais qui sont de pures faveurs de Celui qui peut tout bien. Tels sont, regardant toujours et ordonnant tout à la divine Majesté, les accroissements de foi, d'espérance, de charité, de joie et paix spirituelle, des impressions et illuminations divines, avec tous les autres goûts et sentiments en harmonie avec ces dons. Et tout ceci, en gardant l'humilité, le respect dû à notre Mère la

Sainte Eglise, et aux docteurs et directeurs munis de son autorité. N'importe lequel de ces dons doit être préféré à tous les actes de pénitence corporelle ; et ceux-ci ne sont bons qu'autant qu'ils sont ordonnés à nous obtenir tout ou partie des dons susdits » (20 sept. 1548 ; *Mon. Ign.*, I/2, p. 235 suiv. ; Dudon, p. 167-168).

Quelle peine se donne ici saint Ignace pour faire comprendre à saint François de Borgia l'importance centrale de la grâce, de la grâce spéciale, de la grâce intense.

De toutes les lettres de saint Ignace, la plus précieuse, du point de vue qui nous occupe, est incontestablement la lettre à saint François de Borgia du 5 juin 1552. Charles-Quint avait proposé au pape Jules III d'élever Borgia à la pourpre, proposition qui cadrait fort peu avec les sentiments d'Ignace. Le pape était tout prêt à accéder au désir de l'empereur, mais à condition toutefois que Borgia y consentît. François de Borgia hésitait, car il pensait que les désirs du pape étaient pour lui un ordre ; il avait perdu de vue que le pape lui avait donné pleine liberté. Voici comment saint Ignace lui écrit à cette occasion :

« Au sujet du chapeau, il m'a paru bon de vous expliquer ce qui s'est passé en moi, comme je le ferais à moi-même, à la plus grande gloire de Dieu. Dès que j'appris comme chose certaine que l'empereur vous avait nommé, et que le pape était content de vous faire cardinal, je sentis une résolution ou inspiration de l'empêcher de toutes mes forces. Cependant la volonté divine ne m'était pas claire ; beaucoup de raisons pour et contre me venaient à l'esprit. J'ordonnai alors à tous les prêtres de la maison de célébrer la messe, et aux Frères de prier pendant trois jours, afin que je fusse guidé en tout par la plus grande gloire de Dieu. Et pendant ces trois jours, tandis que je réfléchissais et raisonnais sur cette affaire, j'éprouvais je ne sais quelles craintes ; je n'avais pas pleine liberté d'esprit pour m'opposer ; je me disais : que sais-je ce que le Seigneur veut faire ? Je ne me sentais pas assuré dans mon opposition au chapeau. An contraire, aux heures de mes prières accoutumées, je voyais s'en aller toutes mes craintes. Je priai donc à cette intention plusieurs fois. Tantôt la crainte l'emportait, tantôt le contraire. Le troisième jour enfin, pendant mon oraison habituelle, je me sentis un jugement si ferme et une volonté si suave et si libre de m'opposer à ce chapeau, par devant le pape et les cardinaux, que je fus convaincu et le suis encore, comme d'une chose certaine, que le parti de l'inertie me vaudrait, de Dieu Notre-Seigneur, un jugement non seulement peu favorable, mais d'entière condamnation. Toutefois, voici ce que j'ai pensé et pense encore. Ç'a été la volonté de Dieu que je fisse opposition, tandis que d'autres songeaient pour vous à cette dignité. Il n'y a là nulle contradiction. Le même esprit de Dieu qui m'a poussé a pu les pousser eux en sens contraire, pour faire aboutir le dessein de l'empereur. Que Dieu Notre-Seigneur fasse en tout, et comme toujours, ce qui est de sa plus grande louange et gloire ! J'estime qu'il serait à propos que vous répondiez à la lettre que Polanco vous a écrite de ma part ; déclarez-y l'intention et la volonté que Dieu Notre-Seigneur vous a donnée ou vous donnera » (5 juin 1552, *Mon. Ign.*, I/4, p. 283 sq. ; Dudon, p. 190-192).

Trois points se dégagent du contenu de cette lettre :

1. — Ignace décide de questions importantes *en pesant les raisons pour et contre*, à longueur de journées, et en *demandant les prières*

d'autres personnes. Cela fait, il s'adresse à Dieu pour obtenir sa grâce, la grâce de voir solutionner son doute par la consolation du Seigneur. Tout comme il l'a exposé dans ses Exercices, lors du « deuxième temps de l'élection », ainsi il agit ici aussi. Ainsi il agira encore à plusieurs reprises lorsqu'il lui faudra préciser l'un ou l'autre point important des Constitutions.

2. — Saint Ignace conseille à François de Borgia de soumettre pareillement ses doutes à Dieu et d'implorer sa clarté par la consolation. Il lui demande de lui faire part de ce que Dieu lui aura inspiré. On reconnaît ici le directeur d'âmes qui donne toujours la préséance à la grâce, lorsqu'il a à conduire des âmes ouvertes à son action.

3. — *Le point le plus étonnant est celui où Ignace remarque qu'il* peut fort bien concevoir que Dieu pousse d'autres hommes à une autre solution qu'à celle à laquelle il l'a conduit lui-même. Il ne dit pas, comme nous pourrions nous y attendre, qu'à son avis il est désormais clair que le chapeau de cardinal doit être écarté, il ne dit pas qu'il est évident que tous deux doivent faire tout leur possible pour que le Saint-Père renonce à son projet ; non ; il écrit que François doit prier lui-même pour obtenir la clarté. Il agit, à la lettre, comme il le dit dans ses Exercices : laisser la créature seule avec son Créateur, et ne pas s'immiscer entre eux (*Mon. Ign.*, II/1, p. 236 ; Doncœur, p. 9).

Tel est le respect d'Ignace pour la conduite spirituelle de la grâce de Dieu dans les âmes qui sont confiées à sa direction. Dans ses lettres de direction spirituelle, il donne le primat à la grâce tout comme dans les Exercices.

En terminant, nous voudrions insister encore une fois sur une particularité de la spiritualité ignatienne : Ignace n'est pas un directeur d'âmes qui veut *imposer à tout prix* une dévotion déterminée, de façon qu'elle occupe le point central de la vie spirituelle. *Sa manière consiste à exposer d'abord les vérités révélées dans toute leur plénitude, et à laisser alors à l'action de la grâce la tâche de choisir* laquelle de ces vérités formera le point central de chaque vie spirituelle. C'est le motif pour lequel il attache un tel prix aux inspirations de la grâce. Celui qui a bien compris cet aspect de la spiritualité ignatienne et agit en conséquence ne court aucun danger de déviation ; il se laisse conduire par le chemin de la seule grâce de Dieu.

Pullach (Munich). Albert STEGER, S. I.